

Décret

Générale

modern

# Décret n° 2006-0127/PR/MEFPCP portant attribution d'une parcelle de terrain sise à Doraleh à Mr. Ibrahim Said Lootah.

n° 2006-0127/PR/MEFPCP

**Ministère**Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification,  
chargé de la Privatisation**Date de publication**

22 mai 2006

**Numéro JO**

n° 10 du 31/05/2006

**Date du numéro**

31 mai 2006

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU**La constitution du 15 septembre 1992**VU**Le décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le décret n°2005-0069/PREdu 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement**VU**La loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du domaines privé de l'Etat**VU**La correspondance n°58/PR du 26 mars 2006.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Il est attribué à titre gracieux à Mr. Ibrahim Said Lootah, une parcelle de terrain d'une superficie de 51 525 m<sup>2</sup> sise à Doraleh.

### Article 2

Ladite parcelle de terrain est destinée pour la construction d'une résidence privée.

### Article 3

Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

